Communiqué de Presse Le 9 Avril 2020

**Le Comité d’Entreprise Européen du Groupe Legrand s’inquiète des mesures mises en place au niveau Européen pour faire face à la crise sanitaire**

En cette période de crise sanitaire mondiale, le Comité d’Entreprise Européen du Groupe Legrand ( CEGL ) est extrêmement inquiet de la façon dont le groupe Legrand gère cette période.

- Fort est de constater que l’instance de représentation du personnel au niveau européen n’a jamais été informée ( ni même consultée ) sur les mesures d’endiguement et protection contre cette épidémie mises en place envers les salariés dans les différents pays de l’Union Européenne ou le groupe Legrand est présent.

Il est également à noter que les instances de représentation du personnel de chaque pays n’ont que peu ( ou pas du tout ) été informées et consultées sur la meilleure façon de faire face à la situation.

Ces faits ne sont pas dignes d’une entreprise multinationale cotée au CAC 40 qui met en avant de façon régulière sa politique RSE et qui prône le dialogue social ce qui peut constituer un délit d’entrave.

- Dans un second temps, le CEGL est préoccupé par les mesures de continuité de l’activité et les politiques de maintient des rémunérations des salariés en Europe.

Les membres du bureau du CEGL, au travers des membres présents dans les principaux pays européens, constatent que les politiques sociales du groupe Legrand ne sont pas coordonnées.

Le maintient, dans certains pays, d’une activité nécessitant une présence physique perdure malgré les consignes des différents gouvernements qui prônent le confinement à domicile. Cette pratique peut être dangereuse pour la santé des salariés et celle de leurs proches car les moyens de protection individuelle ne sont pas à disposition et la distanciation sociale est difficile à respecter principalement dans les différents processus de production industrielle.

Si dans des pays comme l’Italie et l’Espagne, une mesure de chômage partiel est en place, en France, les dirigeants repoussent cette mesure au maximum en forçant les salariés à poser des jours de congés et des heures de réduction du temps de travail afin de garder la possibilité de verser des dividendes aux actionnaires. *( à noter que le groupe Legrand à versé 2,458 milliards d’euros à ses actionnaires entre 2010 et 2018 ).*

De même, une baisse de la rémunération de certaines catégories de salariés à été mise en place dans certains pays européens ce qui risque d’entrainer des situations personnelles dramatiques pour les personnes les plus fragiles financièrement.

Le CEGL craint également que le groupe ne profite de cette situation pour procéder à des réductions d’effectifs dans les pays ou les législations locales leur permettent de le faire de manière simplifiées. Dans de nombreux états de l’Union Européenne, on constate que les gouvernements légifèrent par ordonnances afin de supprimer les acquis sociaux ( sans dates limites ) dont bénéficient les salariés !

**De part ces éléments, le Comité d’Entreprise Européen du Groupe Legrand par l’intermédiaire de son bureau va se montrer extrêmement vigilent sur les décisions prises par la direction et entreprendra les actions nécessaires afin de garantir les intérêts des salariés.**

*Rappels sur les principaux résultats du Groupe Legrand ( données issues du document de référence )*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Chiffre d’Affaire***en Milliards d’euros* | **Résultat Net****( Bénéfices )***en Millions d’euros* | **Dividendes versés aux Actionnaires***En millions d’euros* |
| 2010 | 3,890 | 419,5 | 183,7 |
| 2011 | 4,250 | 479,3 | 231,4 |
| 2012 | 4,466 | 507 | 245 |
| 2013 | 4,460 | 533,3 | 265,1 |
| 2014 | 4,499 | 533,3 | 279,3 |
| 2015 | 4,809 | 562 | 293,1 |
| 2016 | 5,018 | 631,5 | 307,1 |
| 2017 | 5,520 | 713,2 | 317,1 |
| 2018 | 5,997 | 771,7 | 336,8 |
| 2019 | 6,622 | 834,8 | En attente de versement |

CEGL : Comité d’Entreprise Européen du Groupe Legrand

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises